Les Comités Locaux de Concertation

15 mai 2013

Colloque annuel

DÉROULEMENT

I/ Introduction

II/ Mandat

III/ Rôle

IV/ Quelques chiffres

V/ Témoignages de CLC

VI/ Conclusion

I/ Introduction

- Une avancée dans la nouvelle entente
- Uniquement RI membres à l'ARIHQ
- Un CLC par établissement gestionnaire
- Comité autonome

II/ Mandat

- Agent de concertation au niveau local
- Favorise l'harmonie entre l'établissement, la RI et l'ARIHQ
- Participe à la recherche des solutions aux difficultés (RI et établissement)
- Fait des recommandations à l'établissement et à l'ARIHQ
- Comité local de formation continue et de perfectionnement

III/ Rôle

- Un acteur important pour faciliter l'application de l'entente.
- À titre d'agent de concertation, le comité local agit comme catalyseur dans la prévention des difficultés en favorisant un processus «amiable».
- Par ses interventions, il provoque les discussions et les échanges et incite les parties à trouver un terrain d'entente afin de solutionner le problème.

IV/ Quelques chiffres

- 736 contrats RI membres à l'ARIHQ
- 97 comités locaux de concertation
- Maximum de 291 représentants de l'ARIHQ impliqués ou encore maximum de 582 participants avec les représentants des établissements
- Répartition sur 16 régions administratives du Québec
- 63% des CLC formés soit 61 comités

V/ Témoignages de CLC

Mme Nadia Chacour, Ressource le Petit Paradis, Mme Sherly Jean-Paul, Résidence Jean-Paul et Mme Marjorie Félix, Résidence Erma Santé Inc. représentent l'ARIHQ sur le CLC avec le CRDITED de Laval.

M. Arik Azoulay, Les Pavillons Lasalle représente l'ARIHQ sur le CLC avec le CSSS Cavendish et sur celui avec le CSSS Dorval-Lachine-Lasalle.

VI/ Conclusion

- Formation pour l'ensemble des représentants de l'ARIHQ aux CLC :

MERCREDI 10 JUILLET

- Remerciements…